



■ Décision SGA-DEC-2024-n° COCOCC Convention relative à une intervention artistique avec l'artiste Caroline VONG, au Lycée Jules Uhry, du 1er Janvier au 5 Juillet 2024

Pôle Education, Cité Educative

Le Maire de Creil,

Visas

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

Considérant

Que la Ville de Creil souhaite faire appel, dans le cadre de la Cité Educative des Hauts de Creil à l'intervenante Caroline VONG, artiste en street art, 27 rue du Lion à Senlis (60300), pour la réalisation d'une intervention artistique au Lycée Jules Uhry à Creil, pour deux demi-journées, du lundi 1er janvier 2024 au vendredi 5 juillet 2024 à destination d'une classe de BTS.

Décide

Article 1 : De signer une convention de prestation de services avec Caroline VONG pour la réalisation d'ateliers artistiques.

Article 2 : Le montant de la prestation est fixé à 990€ TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5: La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 19 Janvier 2024

ACSO

Jean-Claude VILLEMAIN

Date de notification : 0 5 FEV. 2024

Date de publication sur le site de la Ville :

1 5 FEV 2024